

ÉDITION
2024



GRAND
AVIGNON



DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

LES RISQUES MAJEURS À LES ANGLÉS

Document à conserver

S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Paul MELY
Maire de Les Angles

CHÈRES ANGLOISES, CHERS ANGLOIS,

Parce que la sécurité de tous implique une bonne préparation en amont, un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré.

Ce document s'inscrit dans une démarche plus générale de conception du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) porté par le Grand Avignon.

Inondation, séisme, feu de forêt et bien d'autres risques encore, ont fait l'objet d'une étude approfondie et d'une

mise en place de protocoles adaptés. Pensés à l'échelle intercommunale, ces protocoles ont vocation à garantir la sécurité de chacun en cas de survenance d'une crise.

Le DICRIM est un outil qui permet d'identifier un risque, connaître les bons gestes à adopter ainsi que les procédures mises en œuvre au sein de la commune en collaboration avec les différents partenaires (Grand Avignon, secours, bénévoles...).

Il est consultable sur les sites communaux accueillant du public mais également en ligne sur le site de la ville.

Au travers de ce document, je vous invite à prendre connaissance du détail de l'organisation communale de gestion de crise. Élus et agents sont au service de votre sécurité, et si tous espèrent ne pas avoir à faire usage de ces protocoles, ils demeurent malgré cela attentifs et prêts en cas de survenance d'une catastrophe.

Tous ensemble, pensons et faisons Les Angles de demain.

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
Le Plan Communal de Sauvegarde	3
Qui fait quoi en cas d'événement majeur ?	4
Les moyens d'alerte	6
L'hébergement en cas d'urgence	7
Le risque inondation	8
Le risque feu de forêt	12
Le risque météorologique	14
Le risque mouvement de terrain	16
Le risque sismique	18
Le risque radon	20
Le risque sanitaire	21
Le risque rupture d'ouvrage	22
Le risque transport de matières dangereuses	24
Le risque terroriste	26
Avant l'événement : comment se préparer ?	27
Après l'événement : que faire ?	29
Bulletin d'inscription à la téléalerte	31
Récapitulatif des conduites à tenir	32

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les **risques naturels** (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les **risques technologiques** causés par une défaillance accidentelle, liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une **faible fréquence** et une **importante gravité** en termes de victimes ou de dommages matériels.



Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture du Gard ([consultable sur www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la commune de Les Angles a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et l'**organisation** mis en œuvre au **niveau communal** pour répondre au mieux **aux risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins des populations.

LISTE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE :

- Inondation
- Feu de forêt
- Météorologique
- Mouvement de terrain
- Sismique
- Radon
- Sanitaire
- Rupture d'ouvrage
- TMD (Transport de matières dangereuses)
- Terroriste

Numéro en lien avec le **Poste de Commandement Communal** :

04 90 15 10 50



^
Vue de l'hôtel de ville

QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR ?

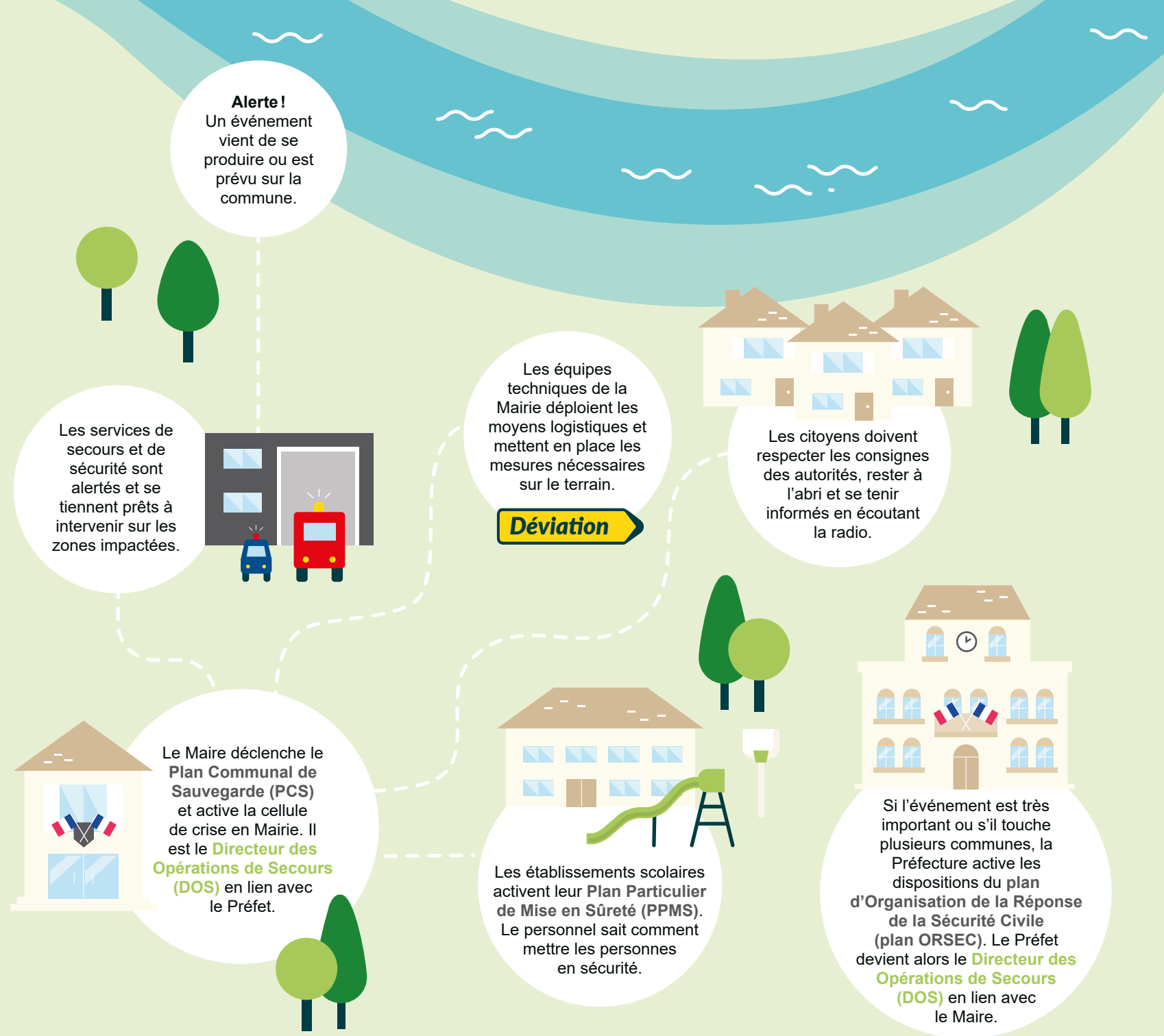
L'organisation des secours fait intervenir différents acteurs où chacun a son rôle à jouer.

La commune se dote d'une **cellule de crise** à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement. (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population...).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement (*numéro disponible sur la page précédente*).

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

Elle prend alors en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.



LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la **Mairie**, de la **Police Municipale** et des **services de secours** pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



L'application mobile

La Mairie peut également vous avertir ou vous tenir informé via son application mobile **Comm'une Actu**.

Vous pouvez la télécharger dès maintenant sur Android ou iPhone.



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et X, et sur le site officiel de la Ville.



À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio :

France Bleu Vaucluse :

98.8 / 100.4 FM



L'alerte téléphone : F24/Gedicom

La Mairie peut vous contacter directement par téléphone via son automate d'appel **F24/Gedicom**.
(via le n° 04 90 15 10 55 – attention ce numéro ne prend pas de message)

Vous pouvez vous y inscrire via ce lien :
www.ville-les-angles.fr/actualites/serveur-dalerte

Ou en remplissant le **coupon détachable** de la page 31.

Préfecture :

X @Prefet30

Mairie :

www.ville-les-angles.fr

f www.facebook.com/LesAngles

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centres d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la Ville peuvent être mobilisés (**complexe sportif « Le Forum »** et **complexe Jules Ferry** par exemple) tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence). **Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.



Complexé sportif « Le Forum »

Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données le jour J par la Mairie et les services de secours.



LE RISQUE INONDATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement.

Le **ruissellement** comprend l'ensemble des circulations d'eau sur les versants, en dehors des cours d'eau. Il s'intensifie lorsque les eaux de pluie ne parviennent pas à s'infiltrer dans les sols et peut conduire à l'inondation de secteurs pourtant éloignés des cours d'eau, notamment les zones basses (cuvettes).

Il peut être aggravé par l'engorgement des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses. **L'imperméabilisation du sol** par les aménagements (bâti, voiries, parking...) et **certaines pratiques agricoles** peuvent limiter l'infiltration des précipitations et accentuer le ruissellement.

Le risque sur le territoire de Les Angles

La commune des Angles est concernée par les **débordements du Rhône**, dont la confluence avec **la Durance** se situe par ailleurs en limite sud du territoire communal. Le Rhône est affecté par des **crues dites « de plaine »**, caractérisées par un délai de prévenance relativement long (de l'ordre de quelques jours) et une durée d'inondation également longue.

- Les secteurs impactés sont ceux situés dans la **zone de sécurité** définie par le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) du Rhône de 1982, en cas de rupture de la digue du Rhône. Elle regroupe toute la plaine qui longe le fleuve, au niveau de **Font d'Irac, de Chêne Vert, du boulevard du Midi...**

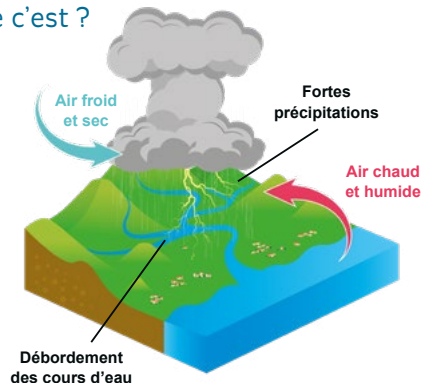
D'autres secteurs peuvent être exposés à des **phénomènes de ruissellement pluvial**, avec une dynamique beaucoup plus rapide. Les zones urbanisées sont les plus exposées, en particulier le **centre-ville (secteurs Carrières, Cévennes, Mousselières, Rostand...)**.

L'épisode méditerranéen, qu'est-ce que c'est ?

Les épisodes méditerranéens sont liés à des remontées **d'air chaud et humide** en provenance de Méditerranée qui rencontrent de **l'air froid d'altitude**.

La masse d'air devient alors instable et orageuse provoquant des pluies intenses et des cumuls importants.

Ce phénomène peut se produire toute l'année mais est **plus fréquent en automne**.



Les crues historiques

La commune de Les Angles a été impactée par des inondations tout au long de son histoire (notamment en **1840, 1935, 1986, 1987, 2002 ou encore 2021**).

L'événement des 8 et 9 septembre 2002 reste l'un des épisodes les plus violents impactant le Gard.

Plusieurs témoignages des inondations passées sont également visibles sur la commune et rappellent le niveau des **Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)** vécues sur le territoire (gravures, repères de crues...). Il s'agit par exemple de la **crue du 11 novembre 1935** (photo ci-contre, ou également sur une gravure au 522 allée Louis Montagné) ou de celle de **novembre 1886**. Au lieu-dit de « la Grange Neuve » sur la rue d'Aramon, plusieurs repères témoignent des inondations de **1840, 1856** (voir photo ci-contre), **1896 et 1900**.

Ces repères sont tous consultables sur le site : www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr



Plaque marquant le niveau de la crue de 1935 au niveau du 275 boulevard du Midi



Plaque marquant le niveau des crues de 1856 et 1840 au niveau du lieu-dit 'la Grange Neuve'

Les niveaux de vigilance « crues »

Il est également possible de suivre l'évolution du **Rhône et la Durance** grâce aux cartes de vigilance « crues » disponibles sur le site www.vigicruces.gouv.fr. Ces cartes de vigilance concernent les cours d'eau surveillés par l'État. Les tronçons du Rhône et de la Durance peuvent être affectés d'une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé dans les 24 prochaines heures.



Pas de vigilance particulière requise.



Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées.



Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.

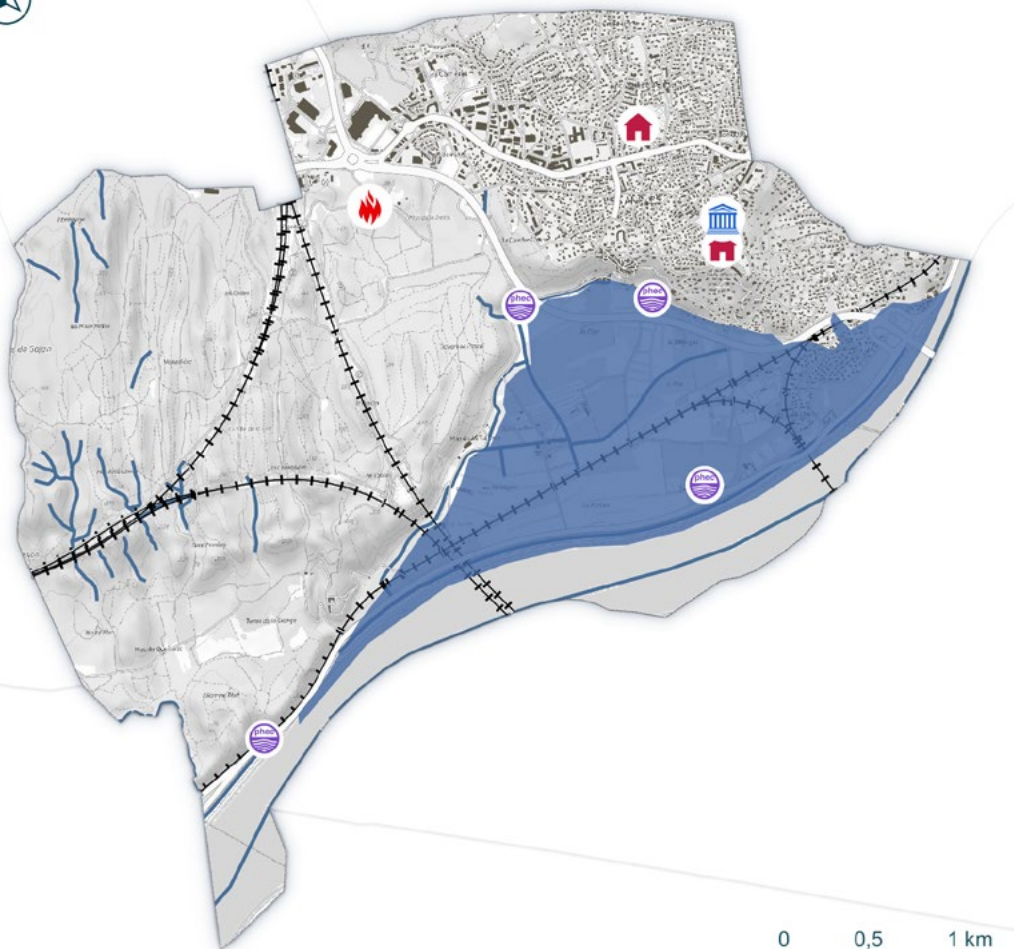


Consultable sur le site www.vigicruces.gouv.fr

En supplément de cette vigilance hydrologique, une vigilance météorologique émise par Météo France informe les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météo dangereux. Les niveaux de vigilance sont détaillés à la page 15.



LA CARTE DU RISQUE INONDATION SUR LES ANGLES



- Mairie
- Caserne de pompiers
- Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

Aléa - Inondation

- Zone de sécurité (rupture de digue)
- Repères de crues

Sources : IGN - Admin Express (2023), IGN - BD Topo (2023), Préfecture du Gard - PSS Rhône amont (1982), SCHAPI - Plateforme nationale Repères de crues (2023)

LES BONS RÉFLEXES

■ AVANT L'INONDATION

- Informez-vous sur le risque
- Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages
- Mettez les produits dangereux ou polluants au sec et surélevez le mobilier
- Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture
- Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

■ PENDANT L'INONDATION



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM



Si besoin, coupez l'électricité, le gaz et fermez les ouvertures



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée



Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

■ APRÈS L'INONDATION

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable
- Faites l'inventaire des dégâts



LE RISQUE FEU DE FORÊT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Depuis juin 2023, un nouvel outil de prévention et d'information sur le danger d'incendies a été déployé : la **Météo des forêts**. Elle indique un niveau de danger établi à partir des prévisions météorologiques, de l'état de sécheresse de la végétation et de l'occupation des sols. Cette information est délivrée à l'échelle du département pour les deux prochains jours avec 4 niveaux de représentation du danger de feux :

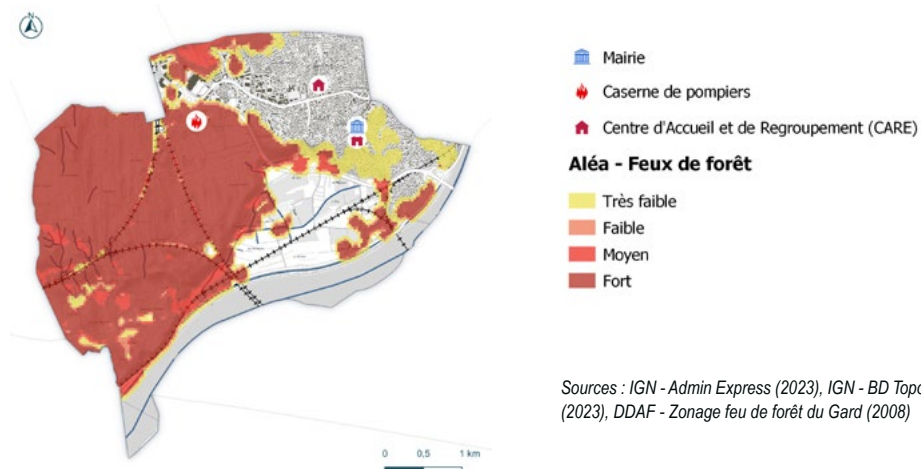
- Danger faible (vert)
- Danger modéré (jaune)
- Danger élevé (orange)
- Danger très élevé (rouge)

Attention, la météo des forêts n'informe pas sur les incendies en cours ou à venir !

Le risque sur le territoire de Les Angles

La commune de Les Angles est concernée par ce risque du fait de la présence de près de **1 000 hectares de bois et de garrigues** (soit 56% du territoire). **16 feux** ont été répertoriés ces quarante dernières années sur la commune (source : www.promethee.com). Les plus importants recensés sont ceux du 6 juillet 2010 (plus de 4 hectares brûlés) et du **5 août 1974** (10 hectares brûlés).

Dans le cadre de la surveillance des feux de forêt, un affichage journalier du risque est effectué. Il est possible de consulter la carte départementale de vigilance feux de forêt sur le site internet : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/gard/>.



LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Si besoin, coupez l'électricité, le gaz et fermez les ouvertures



Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Fermez les ouvertures



Dégagez les voies d'accès

À l'intérieur et **jusqu'à une distance de 200m** d'espaces naturels sensibles au feu de forêt (bois, landes, maquis, garrigues, plantations, et reboisements), respectez ces consignes :

- Interdiction de porter ou d'allumer du feu
- Interdiction de fumer
- Ne pas pratiquer une activité susceptible de provoquer des étincelles
- Emportez vos déchets

OLD - (Obligation Légale de Débroussaillage)

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres des espaces boisés (article 322-3 du Code forestier). Il incombe au propriétaire des constructions, terrains ou installations ou son locataire non saisonnier de débroussailler :

- Dans un rayon de **50 m minimum** autour des constructions situées en zone urbaine
- De part et d'autre des chemins d'accès sur une largeur de 10 m (5m de chaque côté).

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- Assurer sa protection, en protégeant sa maison et son terrain
- Protéger la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété
- Sécuriser les personnels sapeurs-pompiers pour la lutte contre l'incendie
- Être en conformité vis-à-vis de la réglementation



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Le changement climatique constaté ces dernières années induit une évolution des phénomènes qui surviennent de plus en plus souvent et de manière plus extrême.

Vent fort et tempête

Régulièrement, des vents violents et des tempêtes soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

La tempête du 26 décembre 1999 a notamment marqué les esprits sur le territoire national.



Épisode de canicule


Selon le département, on parle de **canicule** lorsque la chaleur est supérieure à 36°C le jour et supérieure à 23°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs). Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.

Fortes chutes de neige et grand froid

Rares dans notre région, les épisodes de **grand froid** et/ou **fortes précipitations neigeuses** provoquent des perturbations importantes car les structures (réseaux d'électricité et de communication notamment) ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

La commune a déjà connu des épisodes de grand froid (par exemple les **hivers 1956, 1985 et 1986**) et des chutes de neige importantes (par exemple en 2010 – voir photo ci-contre).



 Épisode neigeux sur la commune lors de l'hiver 2010

Pollution de l'air

On définit un **épisode de pollution de l'air** par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air, qui peut être dû aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement); à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ; à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Écoutez la radio **France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM**



En cas de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau/jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous régulièrement la peau
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Risque de fortes chutes de neige

AVANT

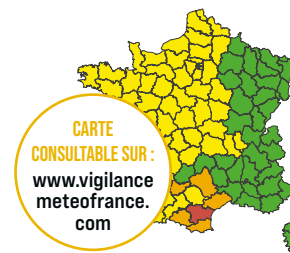
- Protégez les installations contre le gel
- En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières

PENDANT

Dès l'apparition d'une couche de neige importante :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTE



NIVEAU 1 : Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé.

NIVEAU 3 : Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informé et conformez-vous aux consignes des autorités.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Le risque sur le territoire de Les Angles

La commune est concernée par plusieurs phénomènes liés aux mouvements de terrain : les **chutes de pierres et de blocs**, les **glissements de terrain**, la présence de **cavités souterraines** et le risque de **retrait-gonflement des argiles**.

Glissement de terrain

C'est un **déplacement le plus souvent lent d'une masse de terrain sur une pente**. Il est déclenché par des facteurs naturels (relief, présence d'eau) ou des facteurs humains (travaux de terrassement).

Sur la commune, ces phénomènes sont principalement localisés le long des **bordures du plateau du village**.

Effondrement de cavités souterraines

Il s'agit d'un **mouvement gravitaire** particulier, résultant d'une rupture totale du toit d'une cavité localisée dans une roche de sous-sol. Ces **cavités souterraines** peuvent être d'origine naturelle (creusées par l'eau), ou anthropique (tunnels, réseaux).

Au nord-ouest de la commune, au lieu-dit « les Carrières », se trouve une vaste pinède comprenant **d'anciennes carrières souterraines**. De plus, une ancienne carrière a été découverte *montée de Lorette*.

Éboulements et chutes de blocs

Ce sont des **chutes d'éléments rocheux** résultant de l'action de la pesanteur. La falaise abrupte sur laquelle est construite le « vieux village » (composée de grès molassique) est concernée par ce risque.

Retrait gonflement des argiles

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides.

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



Conformez-vous aux **consignes des autorités** (Mairie, pompiers...)



Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé



Mettez-vous à **disposition des secours**

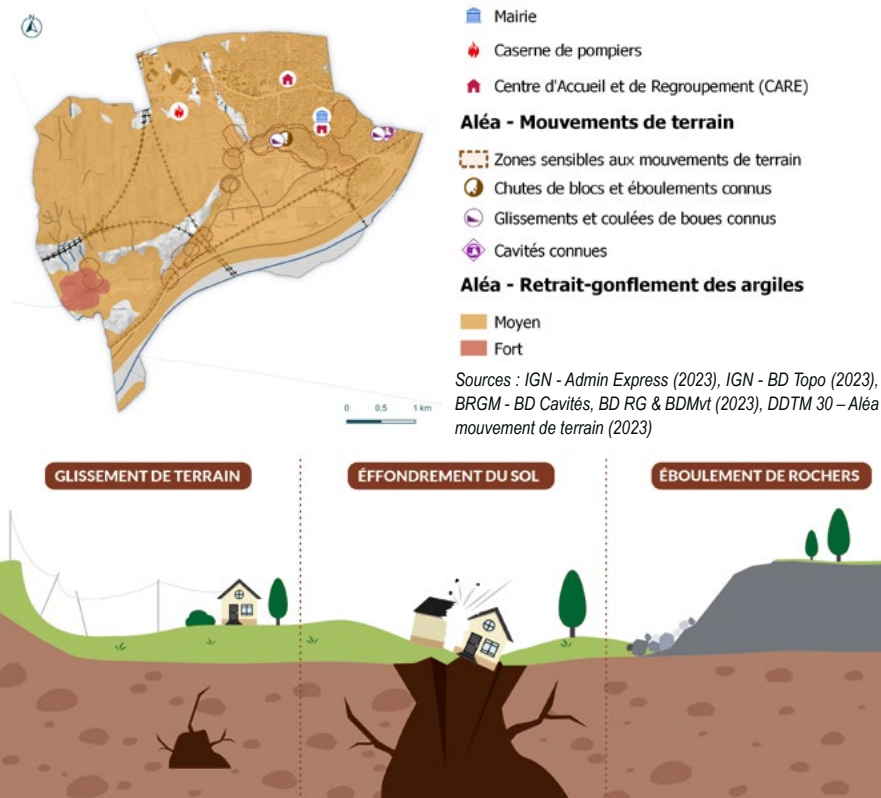
APRÈS



Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**



Conformez-vous aux **consignes** données, entamez les **démarches pour l'indemnisation du sinistre**





LE RISQUE SISMIQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

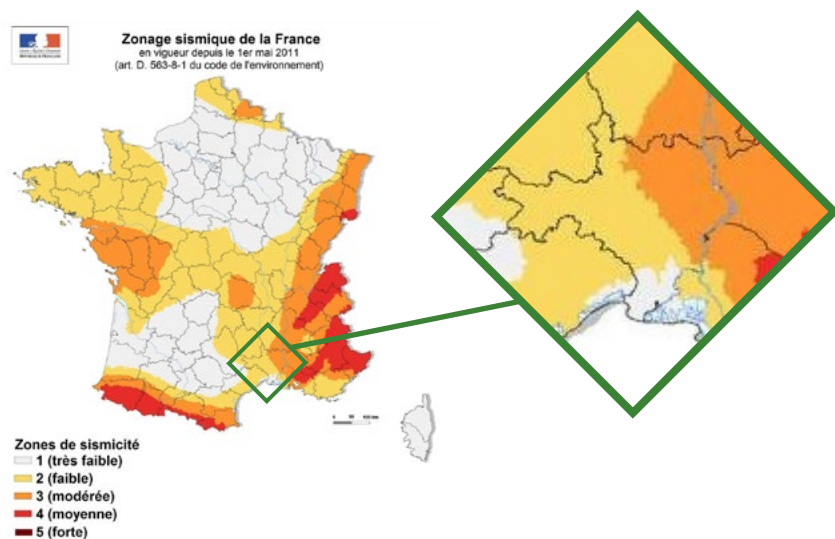
Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

Le risque sur le territoire de Les Angles

Le risque sismique sur la commune est de niveau **modéré**. Cela correspond à un **niveau 3 sur 5** que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010.

Le risque sismique dans le Gard est lié au contexte tectonique du massif central, de l'arc alpin et aux mouvements qui les caractérisent. La présence de **failles actives** ainsi que les mouvements que subissent ces massifs forment un contexte régional exposé à l'aléa sismique.

On dénombre **7 séismes** ayant engendré des intensités notables dans le département entre 1769 et aujourd'hui. Le plus marquant en termes de conséquences est celui de **Lambesc le 11 juin 1909** (magnitude 6), qui a fait 46 victimes dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que de nombreux dommages jusque dans le Gard et le Vaucluse.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT LA SECOURSSE



Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité



Fixez, si possible, les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés

PENDANT LA SECOURSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



En voiture, arrêtez-vous mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse

APRÈS LA SECOURSSE



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Sortez du bâtiment rejoignez une zone de couverture



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



LE RISQUE RADON

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. **Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.**

Le risque sur le territoire de Les Angles

Sur la commune, le risque est de **catégorie 1** (faible) sur une **échelle nationale de 3**. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

LES BONS RÉFLEXES



N'obstruez pas les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et nettoyez les régulièrement



Aérez quotidiennement votre domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes/ jour



Veillez à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et changez les filtres régulièrement



Assurez-vous de l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, réseaux)



Améliorez, rétablissez ou mettez en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de votre domicile

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



LE RISQUE SANITAIRE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque sanitaire est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination (virus...).

Le risque sanitaire dépend donc de **la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.**

Il existe donc différents risques sanitaires :

- **Le risque épidémique** : une épidémie est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.
- **Le risque pandémique** : c'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées (Exemple : COVID-19).
- **Le risque épizootie** : c'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

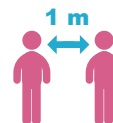
LES BONS RÉFLEXES



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavez-vous les mains régulièrement, éternuez dans votre coude...)



Évitez les contacts avec les personnes malades
En cas de contagion avérée, **portez un masque**



Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades
Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur



Faites-vous vacciner dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée



LE RISQUE RUPTURE D'OUVRAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique.

Une digue est un ouvrage longitudinal construit ou aménagé en vue de prévenir les inondations et les submersions marines. Il s'agit d'un ouvrage linéaire, en surélévation par rapport au terrain naturel, faisant partie d'un ensemble plus global nommé système d'endiguement (SE).

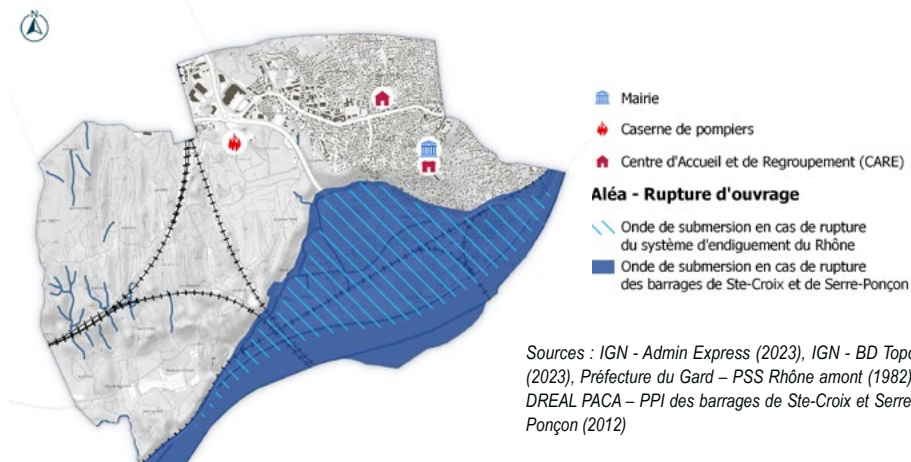
En cas de rupture totale ou partielle d'un ouvrage, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

Le risque sur le territoire de Les Angles

La commune serait impactée en cas de rupture des barrages de Sainte-Croix (Var) et de Serre-Ponçon (Hautes-Alpes). À titre indicatif, l'onde de submersion engendrée par la rupture du barrage de Serre-Ponçon arriverait en 7h à Pertuis et 12h à Avignon.

Un système d'endiguement est également présent sur le territoire, le long du Rhône. Il peut présenter un risque de rupture (partielle ou totale) qui impacterait les personnes, les biens et l'environnement.

Chaque ouvrage fait l'objet d'une surveillance constante, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie. Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a également été établi pour chacun des deux barrages cités auparavant, afin de définir l'organisation des opérations de secours en cas d'accident. Plusieurs niveaux d'alerte des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Informez-vous sur le risque
- Repérez les points hauts ou éloignés des cours d'eau vers lesquels se réfugier

PENDANT

-  **Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers...)
-  **Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes
-  **Éloignez-vous** le plus possible des cours d'eau
-  **Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM**
-  **Vos enfants sont en sécurité à l'école**, restez vous-même à l'abri
-  **Ne circulez jamais dans une zone inondée**. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture
-  **N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains** sauf en cas de consignes des autorités

APRÈS

- Continuez à **suivre les consignes** des autorités
- **Aérez et désinfectez** les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après **vérification technique** et assurez-vous que l'eau du robinet soit **potable**
- **Faites l'inventaire** des dégâts



LE RISQUE TMD (TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **risque de transport de matières dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses (explosives, toxiques, corrosives, radioactives, pathogènes...).

Le risque TMD à Les Angles

Un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où sur le territoire le long des **axes de circulation routiers** (en particulier au niveau de la **RN 100**) et **ferrés** (LGV et ligne Givors Canal - Grézan), ainsi que le long de **canalisations de transport enterrées**.

Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion



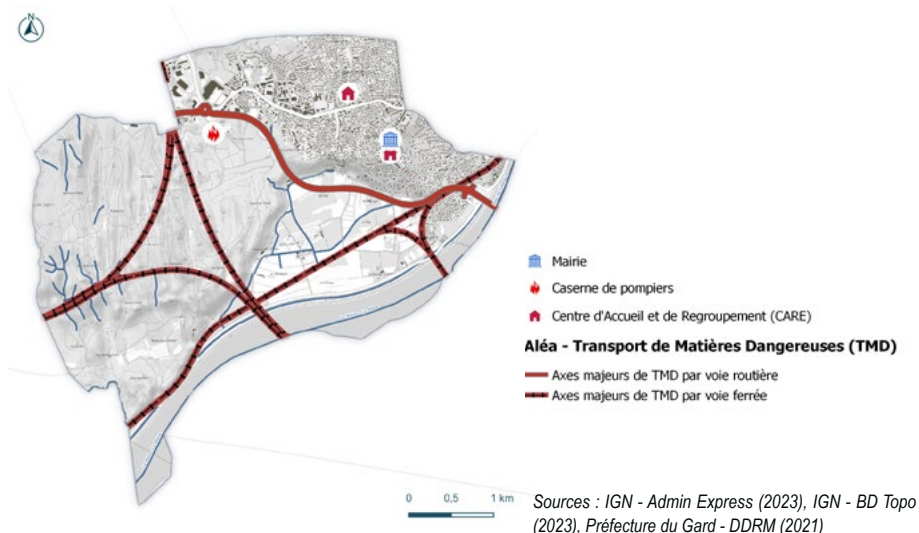
— Étiquette de danger



— Numéro d'identification du danger



— Numéro d'identification de la matière



LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- **Informez-vous** sur l'existence d'un risque à proximité
- **Estimez votre propre vulnérabilité** par rapport au risque

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Coupez le gaz et l'électricité



Ne provoquez **pas de flamme** ni d'étincelle



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio **France Bleu Vaucluse 98.8 / 100.4 FM**



Éloignez-vous de la zone de danger

APRÈS

- **Suivez les consignes des autorités concernant la consommation** d'eau et d'aliments issus de la zone impactée
- **Aérez** les locaux exposés

LE RISQUE TERRORISTE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Le plan vigipirate

C'est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :

- un **document public**, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate).
- un **document classifié** « confidentiel défense », destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan **VIGIPIRATE** comporte trois niveaux :

NIVEAUX

DESCRIPTIF



Le niveau de vigilance : C'est la posture permanente de sécurité et la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.



Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes...).

Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.



Le niveau urgence attentat : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

1/ S'ÉCHAPPER (si c'est impossible)

- Localisez le danger pour vous en éloigner.
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper.
- Ne vous exposez pas.
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger.

2/ SE CACHER

- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éteignez la lumière et coupez le son des appareils.
- Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol.
- SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...).
- Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone.

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

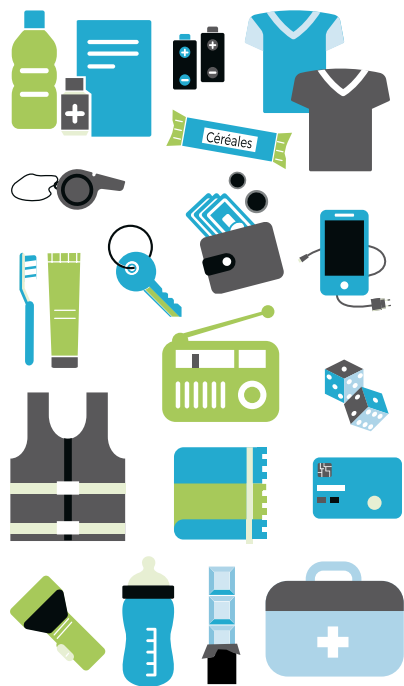
Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112.

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque.

Gardez les mains levées et ouvertes.

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112).
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux.
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau** et @gouvernementfr



CONSTITUER SON KIT D'URGENCE

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable / pers.
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés...)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur
- Un moyen de paiement (monnaie, CB)

BON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri...). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS : <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

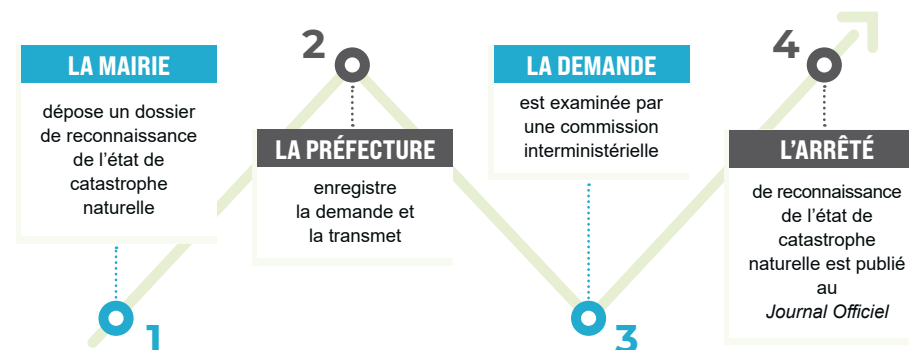
(À COMPLÉTER)

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 🏠 Mairie 04 90 15 10 50 | ☔ Assurance |
| 🏛️ Préfecture 04 66 36 43 90 | 👨 Médecin de famille |
| ⚡ Urgence électricité dépannage | 📖 École(s) des enfants |
| 🔥 Urgence gaz n° vert | H Hôpital |
| 💧 Service des eaux | 👨 Proches à contacter |

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Dans tous les cas : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Écoutez la radio
France Bleu Vaucluse
98.8 / 100.4 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri

■ À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB...)

■ LIENS UTILES

- Météo France : www.meteofrance.com
- Mairie : www.ville-les-angles.fr
- Préfecture : www.gard.gov.fr
- Risques majeurs en France : www.georisques.gov.fr

■ NUMÉROS UTILES

- | | | | |
|----|------------------|-----|--|
| 15 | SAMU | 112 | Appel d'urgence |
| 17 | Police nationale | | |
| 18 | Pompiers | 114 | Appel d'urgence pour sourds et malentendants |

**MAIRIE
DE LES ANGLÉS**

3 avenue Jules Ferry
30133 Les Angles

☎ **04 90 15 10 50**

